



1 - PREPARATION DU SOL

Le sol doit être stabilisé et bien drainé afin de prévenir tout risque de stagnation d'eau sous les lames. La structure ne doit en aucun cas gêner le drainage des eaux de ruissellement ainsi que la libre circulation de l'air.

- **POSE SUR DALLE (dalle en béton, pavés, carrelage)**

La dalle doit présenter une pente minimale de 2 % afin d'assurer la bonne évacuation des eaux de ruissellement.

- **POSE SUR SOL DRAINANT / SOL MEUBLE (terre battue, graviers)**

Le sol doit être recouvert d'un feutre géotextile de 100 gr/m² minimum pour éviter la repousse de mauvaises herbes. Les lambourdes peuvent prendre appui soit :

1. sur des plots polymères réglables Les plots doivent être uniformément répartis sous les lambourdes. Ils se positionnent à des distances variables selon l'épaisseur de la lambourde.
2. sur des vis de fondation avec un lambourdage croisé.

2 - SELECTION DU TYPE DE LAMBOURDE et de SUPPORT

Les lambourdes doivent avoir une épaisseur supérieure à 30 mm et une largeur supérieure à 50 mm pour permettre une bonne ventilation et un aboutage facile.

Nous recommandons l'utilisation de deux types de lambourdes au choix :

1. **Les lambourdes en pin traitées** classe 4 CTB-B+ protégées par une bande bitumineuse étanche
2. **Les lambourdes en aluminium** 40 x 60 mm ou 30 x 50 mm

L'utilisation de lambourdes composite est à proscrire.

3 - POSE DES LAMBOURDES

Les lambourdes ne doivent en aucun cas reposer directement sur le sol, elles doivent être posées sur des cales de 5 mm d'épaisseur au minimum.

Elles doivent être installées perpendiculairement aux lames avec l'entraxe recommandé (30 cm ou 40 cm) pour une utilisation résidentielle (Figure A) et 30 cm pour une utilisation commerciale ou publique.

Quand les lames sont posées en diagonale, il faut diminuer l'espacement entre les lambourdes de 10 cm (Figure B).

Respectez l'entraxe maximal de **40 cm entre les lambourdes d'axe à axe (30 cm en pose commerciale)**.

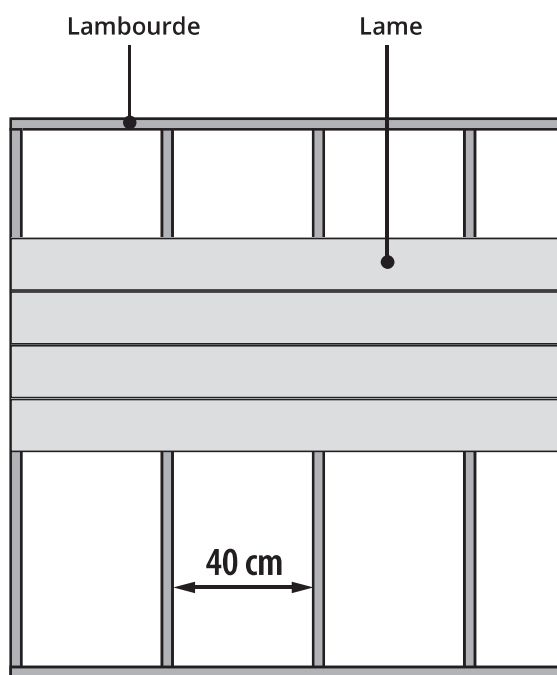


Figure A

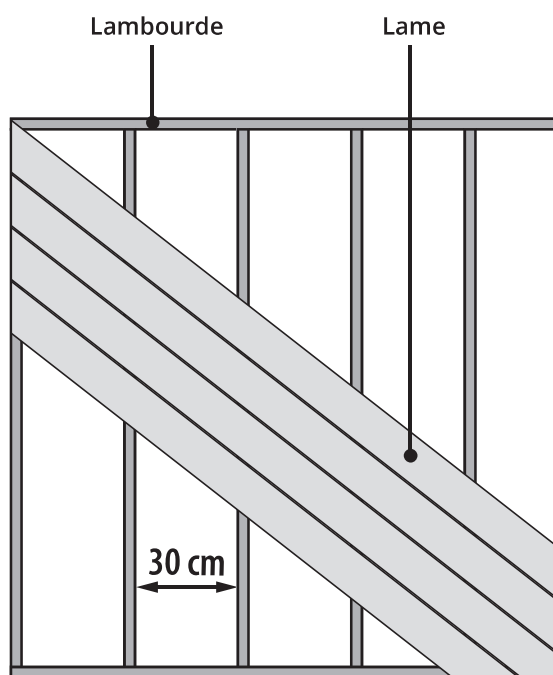


Figure B

**Ne pas entraver la circulation de l'air sous la lame.
Toute condensation est à éviter et une ventilation insuffisante annule la garantie.**